



CAPA Mouvement intra-académique

13 juin 2016

Loi travail

En préambule, la CGT Educ'action tient à réaffirmer son soutien total aux salarié-e-s qui luttent depuis plus de 2 mois contre la régressive dite « Loi travail » dont le projet sacrifie un siècle de conquêtes sociales sur l'autel du libéralisme. Preneurs d'otages, casseurs, voyous, voire terroristes aussi dangereux que Daech, les pires insultes sont aujourd'hui de mise pour nuire au mouvement social. Les casseurs sont ceux qui cassent le code du travail, les voyous ceux qui figurent dans les listings des « Panama Papers ». Ce n'est pas la CGT qui bloque le pays, ce sont les mesures antisociales et antiprogressistes des gouvernements successifs, les annonces démagogiques et les discours réactionnaires.

Au cœur du projet de « Loi travail » l'inversion de la hiérarchie des normes signifie la soumission des salarié-e-s à tous les chantages patronaux et la mise à mort des protections collectives. Ne soyons pas naïfs : chaque contre-réforme engagée contre les salarié-e-s du privé trouve tôt ou tard sa répercussion sur les salarié-e-s du secteur public. Dans l'Education nationale, l'inversion de la hiérarchie des normes se traduit par l'autonomie accrue des établissements. La même logique est à l'œuvre, qui vise à briser la règle uniforme et protectrice en tirant vers le bas le droit des salarié-e-s et les conditions de travail. C'est pourquoi, nous manifesterons à nouveau demain, mardi 14 juin, lors de la journée nationale de mobilisation.

Les statistiques sur le Mouvement 2016

Cette année, 282 candidats ont participé au Mouvement intra-académique, 164 sont mutés, soit à peine plus de la moitié (58 %). Il faut en outre s'interroger sur le nombre réel de candidats satisfaits, puisque seulement 36 candidats au total obtiennent leur premier vœu, et que 14 personnes sont affectées en extension, soit 8,5 % des mutations. Comme chaque année, nous déplorons la **situation des TZR**. Quand un TZR demande un poste fixe, il ne l'obtient que rarement. 55 ont participé au Mouvement, seulement 23 y trouveront un poste fixe : à titre d'exemple, seulement 6 des 16 TZR en Lettres-Histoire, 3 des 8 TZR en BTSE.

Les postes bloqués

Il y a encore un point noir dans le choix des supports bloqués pour les stagiaires. En effet, cette année encore, ça et là, dans diverses disciplines, on a vu des postes apparaître sur Siam au moment de la saisie des vœux, puis « disparaître », pouf. C'est un vrai problème. Dans le Mouvement des PLP, ce n'est pas comme s'il y avait pléthore de postes vacants. Dans certaines disciplines, c'est même la pénurie. Donc, lorsque des collègues participent au Mouvement, ils formulent **tous** leurs vœux en fonction de ce qui apparaît vacant, et nourrissent

l'espoir d'obtenir un poste fixe. Voyez en Lettres-Espagnol : 4 candidats sur les 5 participants demandent en 1^{er} vœu Paul Valéry à Menton (l'une avec en plus un rapprochement de conjoint pouvait vraiment y croire). Le poste a disparu, 3 sur 4 se retrouvent en zone de remplacement.

On trouve d'autres exemples similaires dans d'autres disciplines. 3 postes ont été bloqués en BTSE. 9 des candidats au Mouvement dans cette discipline demandaient au moins l'un de ces postes parmi leurs 3 premiers vœux. En STMS, ce sont 3 participants qui demandaient en 1^{er} vœu le poste, bloqué par la suite, de Léon Blum à Draguignan.

On nous a répondu par le fameux, et très commode, mot magique « indicatif » pour nous expliquer que la liste des postes parus sur SIAM ne devait pas être considérée comme acquise et définitive. La réponse ne nous satisfait pas plus aujourd'hui qu'hier. Du point de vue des collègues, les règles du jeu sont faussées.

La logique des « chaînes »

Les chaînes, nous en proposons à la CGT, depuis plusieurs années. Il y a une époque où personne n'en voulait. Puis l'idée, notamment à l'initiative de la CGT, d'accomplir des ajustements à la marge pour « améliorer » des situations s'est imposée. L'objectif n'était pas de refaire le mouvement ou de finir le travail de la machine pour arriver in fine à un plus grand nombre de muté-e-s. L'objectif était d'améliorer des situations **humaines**, sans léser personne.

Au regard de ce qui s'est produit en 2015, et du point de vue de la CGT, on peut clairement parler de **dérive de la pratique de la chaîne**. En fait, deux démarches syndicales se sont opposées. La première qui consiste à « faire des chaînes pour faire des chaînes » en quelque sorte, c'est-à-dire en ayant à l'esprit l'objectif comptable (celui de l'administration) qui veut faire plus de muté-e-s. On est là purement dans un syndicalisme de cogestion. La seconde, la nôtre, n'est pas de refaire le travail de l'algorithme mais de regarder si, à la marge, des ajustements sont possibles, qui amélioreraient « humainement » des situations. Et pas « comptablement ».

Ainsi le 16 juin 2015, 2 chaînes au moins ont dégradé des situations humaines :

- Une enseignante [REDACTED], envoyée à Valdeblore fut ainsi éloignée de son mari affecté à Tende alors que l'algorithme l'envoyait à Antibes, et ce dans le cadre d'une mutation simultanée. Pour le même nombre de mobilités (3 mutations en plus grâce à la chaîne), cette enseignante aurait pu être affectée à Menton, ce qui la rapprochait de Tende. Mais la « chaîne » y a affecté une autre collègue dont les vœux montraient clairement qu'elle ne souhaitait pas aller dans cette direction. Ceci car cette dernière avait un plus gros barème sur son premier vœu commune (Cannes..).

- Le traitement infligé à la seconde enseignante [REDACTED] affectée par une autre « chaîne » était presque pire. Victime d'une mesure de carte scolaire, elle formulait car elle y était obligée, le vœu commune de Nice et le vœu département. L'algorithme l'affectait à Paul Augier, assez logiquement d'ailleurs car l'algorithme est quand même bien fait. C'était son premier vœu établissement et c'était un poste qui apparaissait comme vacant. Cependant, une « mini-chaîne » l'a fait permuter avec une enseignante des Eucalyptus, et on considéra qu'elle restait « satisfaite » sur son vœu commune ! Alors que c'était un vœu obligatoire ! Il n'y avait

évidemment rien de « satisfaisant » car la collègue ne demandait pas volontairement tout poste dans la commune de Nice. Elle quittait son établissement sans le vouloir, aurait pu se positionner sur un établissement qu'elle souhaitait et vivre alors un peu mieux le fait de perdre son poste. Mais non, la chaîne a modifié l'affectation de l'algorithme pour permettre à **1** personne de muter, pour permettre **1** mutation supplémentaire!

Peut-on légitimement détériorer la condition d'un collègue au nom du mouvement à créer ? La CGT éduc'action ne s'y résout pas. C'est pourquoi nous proposons de remettre en place les Groupes de Travail qui travaillaient auparavant sur les « chaînes », GT à l'issue duquel les collègues concernés par les « chaînes » étaient contactés. Une « chaîne » ne se faisait que si tous les collègues concernés par celle-ci donnaient leur accord. Personne n'y perdait. Et, surtout, **TOUTES** les possibilités de chaînes étaient étudiées avant la CAPA pour que tout le monde soit traité de la même façon.

Par ailleurs, il faudrait songer à rendre accessibles et lisibles à tous les participants au Mouvement ses règles techniques, notamment celles des « chaînes ». Nous le répétons, dans notre académie, aucune annexe n'explique techniquement le mouvement. Et tant que les règles ne seront pas exposées de façon claire et exhaustive, il y aura toujours le risque de suspicion pour des collègues qui trouveront opaque le fonctionnement du mouvement.

Nous demandons donc la mise en place d'un Groupe de travail en amont de la CAPA Mouvement, dont le but serait de proposer équitablement une amélioration des mutations définies par l'algorithme, dans le cadre strict de règles claires et éditées pour tous. Pour l'heure, la CGT Educ'action s'opposera à toute chaîne proposée lors de la CAPA qui dégraderait la situation des collègues par rapport à l'affectation obtenue avec l'algorithme.